

CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Pougne – Herisson



Procès –verbal de la Séance
du 22 février 2021

L'an deux mille vingt, le 22 février, le Conseil Municipal de Pougne-Hérison, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20h15, sous la présidence de M. MOTARD Guillaume, Maire.

Nombre de Membres
En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10

Date de Convocation : 17 février 2021

Étaient présents : M. MOTARD Guillaume - CAQUINEAU Bernard - BRETEAUD Arnaud - MERCIER Christian
CHARGÉ Rémi - LUCET François - MEUNIER Pierre, MM. DUGUET Amandine - BRANDEAU Corinne - DUBIN
Christiane

Absents :

Pouvoir :

Secrétaire : M. LUCET François a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- ↪ Aménagement paysager du bourg de Pougne
- ↪ Point budgétaire
- ↪ Restes à réaliser d'investissement 2020
- ↪ Dépenses d'investissement avant vote du budget
- ↪ Retour visite de la ferme
- ↪ Site internet
- ↪ Chemins de randonnée – remplacé par appel à projet Nature et Transition
- ↪ Point législation déchetterie sauvage
- ↪ Nouveau groupement de commande balayage des voiries
- ↪ Travaux château Tour T3
- ↪ Désignation de délégués pour la CLECT
- ↪ Motion anti bassines
- ↪ Questions diverses

Aménagement paysager du bourg

Le conseil municipal propose que l'aménagement paysager du bourg de Pougne soit réalisé bénévolement. Une équipe de bénévoles doit être composée. La parution d'un article dans le journal municipal n'a, à ce jour, rien donné.

Une distribution de flyers aura lieu début mars pour proposer une première journée dédiée à la préparation des parterres. La date est arrêtée au 20 mars 2021.

Le conseil s'interroge sur la possibilité de récupérer du BRF. Plusieurs pistes sont envisagées.

Point budgétaire

Le vote du budget étant prévu le 22 mars prochain, il est demandé au conseiller de faire remonter les demandes de budgets et devis avant le 10 mars.

Restes à réaliser 2020

Restes à réaliser dépenses investissement

libellé	imputation	montant
Salle de Pougne	0185/2313	15 000,00 €
aménagement urbain	0167/21578	182,40 €
Total		15 182,40 €

Restes à réaliser recettes investissement

libellé	imputation	montant
subvention département aménagement bourg de Pougne	0179/1323	66 400,00 €
subvention état aménagement bourg de Pougne	0179/1321	5 200,00 €
Subvention état cour du château	0180/1321	29 700,00 €
Total		101 300,00 €

Dépenses d'investissement avant vote du budget

Délibération n°2021-01

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 (déduction du Chapitre16).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions

Retour visite de la ferme

Une visite de la ferme de la GAEC Les Pensées a eu lieu ce samedi 20 février 2021.

La rencontre avec Florent COUSIN fut très agréable et enrichissante.

Son exploitation s'étend sur 250Ha de terres.

Florent COUSIN est issu d'un système traditionnel, mais est novateur dans sa façon de penser et à la recherche de nouvelles techniques.

C'est un amoureux de son travail et de la nature, et respectueux de l'environnement.

Une prochaine visite de ferme est envisagée.

Point Site Internet

Une collecte d'informations est en cours pour abonder le site, qui est toujours en construction.

A ce stade, aucune date de lancement n'est prévue

Appel à projet Nature et Transition

Cet appel à projets vise à faire émerger et soutenir des initiatives et des actions au service de la biodiversité qui contribueront à atteindre les objectifs suivants :

- Préserver et restaurer la biodiversité ;
- Atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en renforçant les capacités de séquestration du Carbone
- Adapter les territoires aux dérèglements climatiques, en limitant leurs effets ;
- Préserver la qualité des milieux en recherchant des alternatives innovantes, aux usages portant atteintes à ces périmètres
- Favoriser la prise de conscience de l'ensemble des acteurs

Cet appel à projet est financé à 80% par la région.

M. Rémi CHARGE a contacté quelques maires des communes alentours afin créer un partenariat :

- Le maire de FENERY souhaite adhérer au projet
- Le maire de SAINT-AUBIN-LE-CLOUD a été contacté et ne s'est pas prononcé à ce jour.
- La commune de CLESSE a été contactée. Nous sommes en attente de la réponse de la Maire, mais le contact avec un adjoint a été positif et serait partant.

- Le budget total est estimé à 100 000 € sur 2 ans pour l'ensemble des communes.

Point législation déchetterie sauvage

Sur la voie publique ou un terrain public, l'auteur doit être pris sur le fait pour encourir des sanctions.

Si l'auteur n'est pas pris sur le fait, l'agent technique a autorisation de fouiller le dépôt pour rechercher d'éventuels indices pour remonter à l'auteur des faits.

L'agent technique se voit obliger de ramasser le dépôt et de se rendre en déchetterie.

Sur un terrain privé, il faut engager une procédure judiciaire coûteuse et ayant pour finalité une perte au niveau juridique de la commune.

Nouveau groupement de commande balayage des voiries

La commune adhère au groupement de commande pour le balayage de la voirie et des espaces publics dont le marché 2018/2020 et la convention arrivent à échéance.

A cet effet, le maire de Chatillon-sur-Thouet souhaite connaître la position de la commune de Pougne-Hérisson concernant la participation à la reconduction de ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la participation de la commune au nouveau groupement de commandes

Travaux château tour T3

Le Cabinet R&C architecture se positionne sur la tranche conditionnelle définie à l'issue de la tranche ferme diagnostic et programmation de travaux : mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la tour T3, restauration du RDC, consolidation des étages, tour T1 compris courtines et TE1.

A cet effet, et sur demande du maire, le cabinet propose d'effectuer une première phase jusqu'à la phase APD pour un montant de 19 051,68€ HT

Le Conseil Municipal, au vu des finances de la commune, et à l'unanimité, reporte la délibération, en attente d'un nouveau chiffrage pour estimer les travaux les plus urgents

Désignation des délégués pour la CLECT

Délibération n°2021-02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué et un suppléant local parmi les élus pour être représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la Communauté de Communes de Pathenay-Gâtine.

La désignation des délégués pour la CLECT n'ayant pas fait l'objet de délibération, il convient de régulariser la situation.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide la désignation des personnes suivantes :
Titulaire : CAQUINEAU Bernard
Suppléant : MOTARD Guillaume
- Notifie cette délibération à la communauté de Communes de Pathenay-Gâtine

Motion Anti Bassines

M. le Maire est interpellé par M. TEYTAUD Olivier du collectif *bassines non merci* qui se bat depuis 3 ans contre les projets de bassine dans le département.

M. TEYTAUD demande à la commune de voter une motion anti-bassines.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote d'une motion selon les éléments suivants :

CONSIDÉRANT que la ressource en eau est un bien commun qui doit être préservé ;

CONSIDÉRANT la situation critique de la ressource en eau ;

CONSIDÉRANT que le monde agricole est confronté à une situation alarmante ;

CONSIDÉRANT que les évolutions climatiques sont inquiétantes pour l'avenir, notamment avec le réchauffement de la planète ;

CONSIDÉRANT le projet de création de seize réserves collectives de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin ;

CONSIDÉRANT que le coût global est financé à hauteur de 70 % par le financement public,

CONSIDÉRANT que le partage de l'eau est indispensable car celui-ci conditionne toute vie sur Terre et est utile à toutes nos activités domestiques et industrielles,

CONSIDÉRANT que cette politique de la gestion quantitative de l'eau "interdit" et "autorise" sans perspectives multifactorielles,

CONSIDÉRANT que l'enjeu de gestion de l'eau doit associer la démocratie participative afin que celle-ci complète et enrichisse la démocratie représentative,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **Décide de reporter cette question au prochain conseil municipal, afin d'approfondir le sujet.**

QUESTIONS DIVERSES

➤ Renégociation des offres fixes mobile et internet Orange :

- Renégociation offre fixe mobile et internet orange :
Tarif actuel : 262,82€ bimensuel, soit 1576,94€ annuel (hors n° spéciaux) (opérateur Orange)
Proposition : 144,00€ bimensuel, soit 864,00€ annuel (hors n° spéciaux) (opérateur Orange)
(Engagement 24 mois)
Soit une économie de 45%
Le conseil municipal valide la renégociation.

➤ Demande de subvention du fournil pour l'acquisition de panneaux

Il sera demandé à Mme BOURGET Lorraine de fournir un chiffrage ou devis pour l'acquisition de panneaux de direction. Cette question sera portée au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à **23 heure 30**.
Prochaine réunion prévue **22 mars 2021** à la mairie.

MOTARD Guillaume	CAQUINEAU Bernard	BRETAUD Arnaud
LUCET François	DUGUET Amandine	DUBIN Christiane
MEUNIER Pierre	CHARGÉ Rémi	MERCIER Christian
BRANDEAU Corinne		